



État des résultats prospectif 2024 à 2025 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Archivée - État des résultats prospectif 2024 à 2025 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (non audité)

Cette page Web a été archivée dans le Web

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

ISSN : 2819-022X **N° de cat. :** A101-33F-PDF

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

Charges	Résultats projetés de 2023 à 2024	Résultats prévus de 2024 à 2025
Salubrité des aliments et végétaux et animaux sains	944 849	809 149
Services internes	205 162	203 553
Total des charge	1 150 011	1 012 702
Revenus		
Frais d'inspection	37 250	37 170
Enregistrements, permis, certificats	8 901	8 836
Droits et services divers	5 020	5 018
Droits de permis d'établissement	1 332	1 369
Sanctions administratives pécuniaires	768	913
Classement	70	68
Intérêts	43	48
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(384)	(422)

Charges	Résultats projetés de 2023 à 2024	Résultats prévus de 2024 à 2025
Total des revenus	53 000	53 000
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 097 011	959 702

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

Paul MacKinnon
Président

Stanley Xu, CPA, CGA
Vice-président, Direction générale de la gestion
intégrée et dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date : Le 11 février 2024

Date : Le 30 janvier 2024

Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'agence) qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2023 à 2024 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2023 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2024 à 2025.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- les activités de l'agence resteront, substantiellement, les mêmes que celles de l'exercice précédent;
- les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre; et
- Pour l'exercice 2023 à 2024, le total des paiements d'indemnisation devrait être supérieur au Budget principal des dépenses en raison des paiements plus élevés que d'habitude liés à l'éclosion de grippe aviaire.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2023.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2023 à 2024 et pour 2024 à 2025, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, l'agence a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

- le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- la conjoncture économique, qui peut avoir une incidence à la fois sur le montant des revenus perçus;

- des modifications supplémentaires du budget de fonctionnement, en raison telles que de nouvelles initiatives, augmentation des activités d'intervention en cas d'urgence ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice; et
- les écarts liés aux paiements compensatoires versés par l'agence pour les maladies animales et végétales, qui diffèrent souvent de manière considérable des montants prévus compte tenu du caractère imprévisible de ces événements.

Une fois que le plan ministériel est déposé au Parlement, l'agence ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2023 à 2024, et s'appuie sur les normes comptables canadiennes du secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes du secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les autres charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

b) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires, les permis et les certificats sont constatés en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'agence. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

4. Autorisations parlementaires

L'agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à l'agence ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de l'agence pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées

(en milliers de dollars)

	Résultats projetés de 2023 à 2024	Résultats prévus de 2024 à 2025
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	1 097 011	959 702
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(25 559)	(25 619)
Charge de désactualisation pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(209)	(208)
Gain (perte) découlant de l'aliénation des immobilisations corporelles	(292)	(264)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(82 198)	(84 144)

	Résultats projetés de 2023 à 2024	Résultats prévus de 2024 à 2025
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(1 068)	301
Augmentation (diminution) des stocks	(447)	10
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	3 924	(1 472)
Revenus à dépenser selon le paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> ¹	53 000	53 000
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(480)	(663)

	Résultats projetés de 2023 à 2024	Résultats prévus de 2024 à 2025
Diminution (augmentation) des provisions pour les ententes collectives expirées	(9 792)	(24 991)
Diminution (augmentation) des provisions pour créances douteuses	425	(198)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	0	0
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(62 696)	(84 248)
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	54 662	47 475

	Résultats projetés de 2023 à 2024	Résultats prévus de 2024 à 2025
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(171)	(170)
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	54 491	47 305
Autorisations demandées	1 088 806	922 759

b) Autorisations demandées (en milliers de dollars)

Autorisations demandées	Résultats projetés de 2023 à 2024	Résultats prévus de 2024 à 2025
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	755 465	705 381
Crédit 5 – Dépenses en capital	64 160	47 475
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux	91 689	80 903

Autorisations demandées	Résultats projetés de 2023 à 2024	Résultats prévus de 2024 à 2025
Autorités législatives pour paiements compensatoires	112 500	12 500
Autorités législatives pour revenus à dépenser selon le paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> ¹	124 181	76 500
Autorisations demandées totales	1 147 995	922 759
Moins : Autorisations inutilisées estimées		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	26 191	0
Crédit 5 – Dépenses en capital	9 498	0
Autorités législatives pour revenus à dépenser selon le paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> ¹	23 500	0

Autorisations demandées	Résultats projetés de 2023 à 2024	Résultats prévus de 2024 à 2025
Utilisation prévue des autorisations demandées	1 088 806	922 759

1 Les autorités législatives pour les revenus à dépenser incluent la portion disponible des années précédentes (montants de 71 181 000 \$ et 23 500 000 \$ pour l'exercice 2023 à 2024 et 2024 à 2025, respectivement). Ces montants sont en plus de la somme pour ces autorités dans le Budget principal des dépenses (53 000 000 \$).

Date de modification:
2025-06-17